

Musée de Lyon. Ces ordres ont également reçu leur exécution.

« Enfin, par une lettre du 15 février dernier, le directeur général du Musée de Paris m'a fait connaître que, d'après de nouvelles réclamations des puissances, et en raison de l'obligation de régulariser d'une manière uniforme la restitution des tableaux qui leur avaient été enlevés, il a été chargé de faire revenir à Paris, non-seulement les tableaux de la Belgique, mais ceux qui proviennent des Etats italiens de l'Autriche et qui sont encore réclamés. Il m'a, en conséquence, adressé une liste de vingt-cinq tableaux, et M. le comte de Pradel m'a fait connaître, par sa lettre du 23 février, que l'intention du Roi est que la remise de ces tableaux soit promptement effectuée.

« Je n'ai pas hésité, Monseigneur, à donner sur-le-champ à M. Artaud, directeur du Musée de Lyon, les ordres nécessaires; il m'a annoncé qu'il s'occupait de faire emballer et encaisser ces tableaux avec tout le soin possible, et qu'ils partiront très-incessamment.

« Mais, en me soumettant sans réserve aux ordres de Sa Majesté, qu'il me soit permis d'exprimer à V. Excellence mes regrets et l'ardent désir que j'ai de voir remplacer, autant que possible, le vide que l'enlèvement de trente-quatre tableaux précieux va occasionner dans un aussi utile établissement.

« L'Ecole de dessin recevait un grand encouragement de la communication de ces tableaux. Elle va se trouver privée d'une ressource bien précieuse, et V. Excellence n'ignore pas combien le progrès des arts offre d'intérêt dans une ville toute commerciale. J'ose invoquer son intervention pour obtenir un remplacement, qui puisse, en diminuant mes regrets, conduire au but si désirable de voir prospérer les arts, et j'éprouverais une vive satisfaction si elle veut bien,